



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

N°18- COMMERCE

**Marché de Noël :
création d'un tarif
d'exploitation relatif à
l'occupation du
domaine public**

Rapporteur :

Eric Soreau, adjoint

Manuel Vaquero, Delphine de Torresgrosa, Thomas Ruspil, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Loïc Jouenne, Monique Labattut, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Jean Luc Casteret, adjoint à M. Le Maire
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Jean Daniel Badiola adjoint
- Charlotte Loubet-Latour, adjointe Pello Etcheverry, adjoint
- Guillaume Boivin, conseiller municipal délégué à Eric Soreau, adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale à Laurence Ledesma, adjointe
- Christine Gonzalo, conseillère municipale à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal à Patricia Arribas-Olano, adjointe

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laurence Ledesma a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N° 18 – COMMERCE

Marché de Noël : création d'un tarif d'exploitation relatif à l'occupation du domaine public

M. Soreau, adjoint, expose :

La commune souhaite installer un marché de Noël sur la place Foch :

- du 29 novembre 2024 au 8 janvier 2025
- en décembre 2025
- en décembre 2026

Pour cela, la commune a mis en ligne le 11 juin 2024 sur son profil « acheteur » une consultation en vue de l'occupation du domaine public communal pour l'installation et l'exploitation d'un marché de Noël. Une seule offre a été réceptionnée : La SARL BID' A PARC.

La société présente toutes les caractéristiques pour assurer la bonne exploitation de ce marché de Noël pour les 3 ans à venir (2024 à 2026).

Le candidat s'engage à prévoir :

- la commercialisation de 21 chalets de couleur bois
- l'installation et la gestion de plusieurs attractions pour enfants
- la décoration du lieu en rapport avec le thème imposé par la ville.

Le montant de la redevance proposée est fixé à 1 000€ par an.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la création d'un marché de Noël aux conditions exposées ainsi que le montant de la redevance,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Commerce-artisanat, développement économique, tourisme animation et événementiel » du 19 septembre 2024,
- Approuve la création d'un marché de Noël aux conditions exposées ainsi que le montant de la redevance,
- Autoriser M. le Maire à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à 25 voix

8 absentions (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos, M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

